



Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard  
75006 Paris  
tél. : 01 53 63 55 00  
fax : 01 45 44 95 16  
www.anru.fr

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Emploi dans les quartiers : l'ANRU adopte une nouvelle charte nationale d'insertion

Conformément à la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'ANRU a adopté une nouvelle charte nationale d'insertion destinée à favoriser l'insertion professionnelle des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Myriam El Khomri, secrétaire d'Etat à la politique de la ville sont convaincus que cette nouvelle charte permettra d'accompagner encore mieux les habitants des quartiers dans un retour à l'emploi. La mobilisation accrue des bailleurs sociaux comme employeurs (gestion urbaine de proximité), la part des femmes en insertion, seront des sujets essentiels du nouveau programme.

Dès 2005, dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), l'ANRU avait instauré pour la première fois en France des objectifs d'insertion à l'échelle nationale. Elle avait ainsi eu un rôle moteur pour l'utilisation des clauses sociales dans la commande publique.

### Principales orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion

- Généraliser les clauses sociales dans la **dynamique globale d'insertion professionnelle portée par le contrat de ville** ;
- Réserver à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) au **moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations** financées par l'Agence ;
- Réserver à l'insertion des habitants des QPV au moins **10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité** ;
- **Définir localement des objectifs de qualité** des démarches d'insertion (développement de contrats en alternance, durée des contrats, emploi des femmes...) ;
- **Renforcer le partenariat avec les entreprises** et la construction d'une politique de gestion territoriale des emplois et des compétences.

François Pupponi, Président de l'ANRU, insiste sur cette dynamique qui va à la fois améliorer la formation des habitants des quartiers prioritaires et développer de nouvelles perspectives d'emploi.

### Les déclinaisons locales

L'ANRU veillera à l'application locale de cette charte dans le cadre des projets de renouvellement urbain à venir dans les 200 quartiers prioritaires au niveau national.

Un travail partenarial est également engagé avec les fédérations du BTP et les réseaux de l'insertion.

### Chiffres clés

- La première charte d'insertion a généré, dans le cadre du PNRU, plus de 21 millions d'heures réalisées par 56 000 personnes éloignées de l'emploi
- Le NPNRU devrait mobiliser plus de 240 000 emplois dans la filière du BTP

*\*Nouvelle charte applicable dans le NPNRU validée par le Conseil d'Administration de l'ANRU du 24 mars 2015*

=> Téléchargez la  
Charte Nationale d'Insertion  
sur [www.anru.fr](http://www.anru.fr), dans  
l'espace presse



**CONTACT PRESSE ANRU**  
Direction de la Communication  
Elizabeth Broge / Laurence Quercy  
01 53 63 55 05 - [ebroge@anru.fr](mailto:ebroge@anru.fr) -  
[lquercy@anru.fr](mailto:lquercy@anru.fr)